

Information du Conseil de l'Ordre des médecins du Tyrol

Pour les patients de l'UE, de
l'espace économique européen et de la Suisse !

EHIC - European health insurance card



Chère patiente, cher patient

Nous sommes au regret de vous faire savoir que vous ne pouvez, en tant que vacancier, bénéficier des prestations de la sécurité sociale que sur présentation d'un document justificatif complet d'ayant droit (EHIC) et d'une pièce d'identité valable. Lorsque vous fournissez une attestation d'assurance en bonne et due forme, ne sont couvertes par la sécurité sociale que les prestations qui s'avèrent médicalement indispensables durant votre séjour et qui ne peuvent pas être remises à plus tard. Nous ne pouvons, pour des raisons administratives, accepter la présentation ultérieure du document justificatif. En cas de non présentation du EHIC et de la pièce d'identité, vous serez traité comme un patient privé.

Le Conseil de l'Ordre
des médecins du Tyrol